

Les agressions sur le corps médical ne faiblissent pas

🕒 2 min



Dans le Gers, le corps médical n'est pas épargné par les violences commises à l'encontre des praticiens. En 2022, six incidents ont été rapportés à l'ordre des médecins.

Il y a moins d'un mois, un individu armé et alcoolisé menaçait d'ôter la vie d'un médecin condomois. Grâce à l'intervention des forces de l'ordre, un drame a pu être évité et l'homme d'une cinquantaine d'années a été interpellé et placé en garde à vue. Depuis des années, infirmiers, médecins, secrétaires médicaux, aides soignant ou brancardiers sont la cible d'agressivité physique ou verbale de certains patients. Le phénomène, qui questionne sur l'avenir des professionnels de santé, s'est récemment illustré avec une affaire médiatisée à l'échelle nationale. Le 9 août dernier, le Dr Jean-Yves Ollivier a été violemment agressé à Nice par un patient. Et le département du Gers n'échappe

malheureusement pas à cette situation grandissante et d'autant plus présente dans les territoires ruraux.

Selon le rapport de l'observatoire de la sécurité du Conseil national de l'ordre des médecins, l'an passé, 6 incidents ont été déclarés dans le département du Gers contre 4 en 2021. Le constat est accablant. Mais alors, que justifient ces atteintes verbales ou physiques dans le milieu ? Selon ce même rapport, en France, dans 33 % des cas, l'agression résulte d'un reproche relatif à une prise en charge. Les refus de prescription (médicament, arrêt de travail...) représentent quant à eux 20 % des causes accordées aux incidents. Le centre hospitalier d'Auch-Gascogne n'est pas épargné par le phénomène. « La police nous emmène souvent des personnes qui sont par exemple sous l'emprise de l'alcool. Ils ne veulent pas se laisser faire donc le ton monte et on peut se faire insulter. Ça n'arrive pas tous les jours, mais assez régulièrement », commente ce brancardier qui connaît bien cette situation. Du côté du libéral, même son de cloche. En cabinet ou à domicile, « ça peut vite dégénérer ». « Il faut aussi prendre en compte la situation sociale des personnes concernée », soutient cette infirmière libérale dans le Gers. « On m'a frappé, mais j'ai également subi plusieurs fois des tentatives d'intimidation pour fournir des faux certificats que j'ai refusés. Il y a eu aussi du harcèlement, raconte de son côté un médecin gersois. Mais on essaie de montrer que l'on n'a pas peur. »

« C'est devenu tellement banal »

Au niveau de l'hôpital, les incidents déclarés le sont surtout au niveau des urgences, selon Christophe Bukovec du syndicat CGT santé. Pour ce dernier, les violences verbales envers le personnel soignant et notamment les infirmiers sont quasiment quotidiens : « C'est devenu tellement banal ». Pour tenter de lutter contre ce fléau, les professionnels de la santé font de la sensibilisation, plusieurs actions sont également menées. Par exemple, en 2021, l'hôpital a signé une convention avec la police, le maire d'Auch et le parquet afin d'améliorer la sécurité au sein de l'établissement. Ne passant pas inaperçue, dans les hôpitaux

ou dans les cabinets, des affichettes indiquent : « Aucune violence physique ou verbale ne peut être tolérée à l'encontre du personnel ». Le cas échéant, les auteurs encourent jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. « Les conseils départementaux sont systématiquement à leurs côtés en qualité de partie civile devant les tribunaux », indique le Conseil national de l'ordre des médecins.

Aeimen Benallouche